

Image not found or type unknown



Faire des vacations en mairie

Par **lidy**, le **23/10/2010 à 16:58**

Bonjour, rnje voudrai reprendre mon activité de sophrologue en exerçant dans les mairies comme d'autres disciplines. pouvez-vous me dire comment fonctionne le mode de rémunération dans ce genre d'activité(vacations)/ un contrat est-il rédigé entre les parties? merci d'éclairer ma lanterne afin d'avoir quelques précisions avant de me lancer! merci à vous tous lydie.